



COUPES ET CHALLENGES DE L'ANJOU

Cadet-te-s et minimes fém. et masc.

Objet : RAPPEL des règles de participation

Date : 09/02/12

Envoi groupé n°6

Signataire : Philippe NICOLAS

Art. 6 - REGLES DE PARTICIPATION PARTICULIERES EN "COUPES ET CHALLENGES DE L'ANJOU CADETS ET MINIMES"

- A)** Si un groupement sportif engage plusieurs équipes dans une même compétition (Minime fém., Minime masc., Cadet-te), ces équipes seront personnalisées.
- B)** Un joueur ou une joueuse ayant évolué dans la catégorie supérieure (cadets en seniors ou minimes en cadets) en Coupe de France, en Coupe ou Challenge de l'Anjou, pourra participer à la Coupe ou au Challenge dans sa catégorie d'origine.
- C)** Un joueur ou une joueuse ayant disputé, au cours de la saison, une rencontre de championnat de France (senior - cadet - minime) se trouve exclu-e de la Coupe et du Challenge de l'Anjou.
- D)** Un joueur ou une joueuse ayant participé au cours de la saison à une ou plusieurs rencontres de championnat régional minime ou cadet se trouve exclu-e de la Coupe et du Challenge de l'Anjou dans sa catégorie.

Il pourra, s'il est surclassé, participer uniquement à la Coupe de l'Anjou dans la catégorie supérieure (mais pas au Challenge) :

- Un-e benjamin-e évoluant en championnat régional benjamin pourra participer à la Coupe Minime.
 - Un-e minime évoluant en championnat régional minime pourra participer à la Coupe Cadet.
 - Un-e cadet-te évoluant en championnat régional cadet pourra participer à la Coupe Senior.
 - Un-e cadet-te ayant participé au cours de la saison à une ou plusieurs rencontres de championnat régional senior se trouve exclu-e du Challenge et de la Coupe de l'Anjou cadets et cadettes.
 - Un-e minime ayant participé au cours de la saison à une ou plusieurs rencontres de championnat cadet-te se trouve exclu-e du Challenge et de la Coupe de l'Anjou minimes.
- E)** Un cadet ou une cadette ayant participé au cours de la saison à une ou plusieurs rencontres de championnat départemental DM1-DM2-DM3 ou DF1-DF2 se trouve exclu-e du Challenge de l'Anjou Cadet-te et Senior.
 - F)** Tout joueur ou toute joueuse minime ou benjamin-e ayant participé à une ou plusieurs rencontre-s de championnat départemental dans la catégorie supérieure se trouve exclu-e du challenge de l'Anjou minime.
 - G)** Tout(e) Cadet(te) ayant participé, au cours de la 2ème phase, à une rencontre de championnat départemental Cadet-te se trouve exclu(e) du Challenge de l'Anjou Cadet-te.
 - H)** Tout(e) Minime ayant participé, au cours de la 2ème phase, à une rencontre de championnat départemental Minime se trouve exclu(e) du Challenge de l'Anjou Minime.
 - I)** Les engagements en Coupe ou Challenge seront établis selon le niveau de jeu lors de la 2ème partie du championnat. Une équipe qui demande sa rétrogradation de départementale en série ne pourra pas être engagée en Challenge de l'Anjou.
 - J)** Une équipe ayant bénéficié d'une dérogation exceptionnelle d'âge ou de catégorie pour l'un-e des joueur-euse-s, ne pourra pas participer aux Coupes et Challenges de l'Anjou.